

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 10, N° 27
le 7 juillet 1982

Voyage en Europe du premier ministre Trudeau	1
Secours en faveur du Nicaragua et du Honduras	3
Le gouverneur général rencontre le roi Fahd d'Arabie saoudite	3
L'Ordre de Victoria à un Canadien ...	3
Le Canada participe à l'adoption d'une Convention sur le droit de la mer	4
Mise au point d'une récolteuse canadienne de cacahouettes	5
Contrôle des gaz d'échappement: coopération canado-américaine	5
Exportations de gaz naturel	5
Une équipe canadienne gagne le concours SAREX 82	6
Emplois d'été dans le système de justice pénale	6
Air Canada se dote d'un centre d'avionique numérique	6
Le tour du monde en Cessna	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Voyage en Europe du premier ministre Trudeau

A l'issue du sommet de Versailles, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a effectué une visite officielle en Espagne et en Yougoslavie, la première d'un chef de gouvernement canadien dans ces deux pays. Il a, de plus, participé au sommet ministériel de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), à Bonn (République fédérale d'Allemagne).

Visite en Espagne

Le premier ministre Trudeau s'est d'abord rendu à Madrid pour une visite officielle de deux jours, par laquelle le Canada marquait sa volonté d'accroître ses relations avec l'Espagne, qui vient de devenir le seizième membre de l'OTAN. Le Canada a été, d'ailleurs, le premier membre de l'Organisation à ratifier le protocole d'adhésion de l'Espagne.

Le Premier Ministre a été accueilli à son arrivée, le 7 juin, par le président du gouvernement espagnol, M. Leopoldo Calvo-Sotelo, par le ministre des Affaires étrangères, M. Jose Pedro Perez-Llorca, par le ministre de l'Intérieur, M. Juan Jose Roson, par le ministre de la Défense, M. Alberto Oliart Saussol, ainsi que par

le président de la junte des chefs d'état-major, le lieutenant-général Alvaro Lacalle.

Le roi Juan Carlos d'Espagne a reçu le Premier Ministre, par la suite, au palais de la Viala.

Au cours de la journée, M. Trudeau a rencontré à nouveau M. Calvo-Sotelo et M. Perez Llorca, avec lesquels il s'est entretenu de diverses questions d'intérêt international, avant d'aborder la question des relations canado-espagnoles.

Le Canada a ouvert une ambassade à Madrid en 1954, mais les relations bilatérales n'ont commencé à se développer vraiment qu'avec l'avènement de la démocratie, à la fin du régime franquiste.

Huitième client occidental du Canada, l'Espagne a considérablement accru ses ventes au Canada en 1981, la balance commerciale étant actuellement excédentaire en sa faveur; cependant, les échanges commerciaux restent faibles.

Les ventes espagnoles, essentiellement des produits alimentaires et textiles ont atteint \$235 millions en 1981, alors que les exportations canadiennes en Espagne s'établissaient à \$196 millions.



Le roi Juan Carlos d'Espagne reçoit le premier ministre Trudeau.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Les discussions de M. Trudeau avec son homologue et le ministre espagnol des Affaires étrangères ont porté, en particulier, sur la question du contentieux opposant le Canada et l'Espagne sur les pêches.

L'extension de la limite des eaux territoriales canadiennes à 200 milles des côtes, en 1977, est à l'origine de ce contentieux, l'Espagne et le Canada n'arrivant pas à se mettre d'accord sur les prises admissibles et sur les mesures de conservation à appliquer dans la zone de pêche de l'Atlantique Nord. Les deux pays mènent depuis le début de l'année des négociations portant sur tous les aspects de ce problème complexe qui a également des ramifications commerciales. Un accord semble à présent imminent.

Lors d'un dîner offert en l'honneur de M. Trudeau, M. Calvo-Sotelo, a souhaité, d'ailleurs, qu'une coopération plus étroite s'établisse entre les deux pays dans le domaine de la pêche.

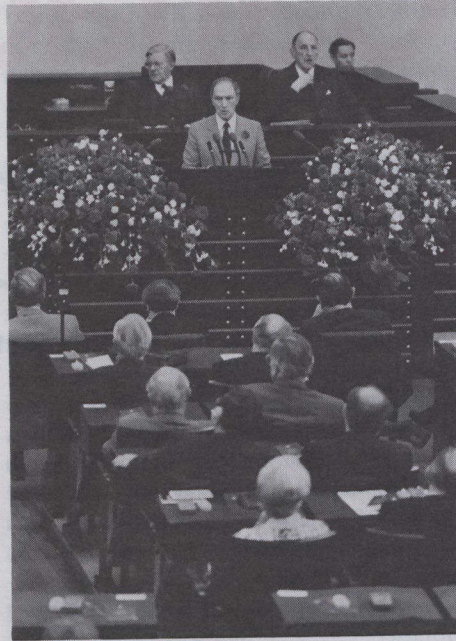
M. Calvo-Sotelo a également rendu hommage à "la prudence et au tact politique" avec lesquels le premier ministre canadien a traité le problème des autonomies provinciales, qui est aussi un problème espagnol, a-t-il rappelé.

M. Trudeau a profité de son séjour à Madrid pour rencontrer des hommes d'affaires canadiens et espagnols. Lors d'un déjeuner privé qu'il a eu avec eux, le Premier Ministre a exposé les conclusions du sommet de Versailles et analysé les relations économiques bilatérales. Les hommes d'affaires présents ont déclaré que cette rencontre avait été très positive.

M. Trudeau a également rencontré le



Le président du gouvernement espagnol, M. Leopoldo Calvo-Sotelo, accueille le premier ministre Trudeau et son fils Michel.



Le premier ministre Trudeau prononçant son discours lors de la séance inaugurale de la réunion ministérielle de l'OTAN, qui s'est tenue à Bonn.

Bob Cooper



Réunion des chefs d'État ou de gouvernement des 16 pays membres de l'OTAN.

leader du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), M. Felipe Gonzalez.

Le Premier Ministre s'est rendu au célèbre Musée du Prado pour voir la Guernica de Picasso. Il a ensuite offert un déjeuner en l'honneur de son hôte, M. Calvo-Sotelo. Il a terminé son voyage en Espagne par une brève visite privée à Grenade.

Réunion ministérielle de l'OTAN

En quittant l'Espagne, le premier ministre Trudeau s'est rendu en République fédérale d'Allemagne pour assister à la réunion ministérielle de l'OTAN.

M. Trudeau était président d'honneur de la rencontre qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des 16 pays membres, le Canada assurant cette année la présidence d'honneur qui revient tour à tour à chaque pays membre.

Dans un discours prononcé à la séance inaugurale de la réunion, M. Trudeau a rappelé que l'Occident ne devait jamais oublier que la défense de la liberté "est indissolublement liée à la recherche de la paix".

Le Premier Ministre a également souhaité, au nom de tous les membres, la bienvenue à l'Espagne devenue récemment le seizième membre de l'OTAN, et qui participait pour la première fois à une réunion de l'Organisation.

A l'issue de la réunion, les participants ont émis un communiqué commun (la Déclaration de Bonn) réaffirmant les principes de défense de la liberté qui ont été à la base de la création de l'Alliance. Le communiqué appuie aussi les démarches actuelles des États-Unis pour une reprise des négociations sur le désarmement, tout

en recommandant une grande prudence dans le commerce avec les pays de l'Est.

Visite en Yougoslavie

Le chef du gouvernement yougoslave, Mme Milka Planinc, a accueilli M. Trudeau à son arrivée à Belgrade le 10 juin.

La volonté commune de la Yougoslavie et du Canada d'oeuvrer pour la détente, le désarmement et le développement a marqué les entretiens qu'ont eus, le lendemain, M. Trudeau et Mme Planinc. Plus tard, en conférence de presse, M. Trudeau devait déclarer: "J'ai souligné l'influence excellente que la Yougoslavie

a eue dans le cadre du mouvement des non-alignés, en établissant un pont entre le Nord et le Sud.

Sur le plan bilatéral, les deux chefs de gouvernement ont examiné les possibilités d'intensifier la coopération économique



Bob Cooper

Le chef du gouvernement yougoslave, Mme Milka Planinc, et le premier ministre Trudeau.

entre les deux pays en renforçant particulièrement la coopération dans les domaines industriel, énergétique, et financier, de même que la co-participation à des projets dans des pays tiers.

Les échanges commerciaux entre les deux pays se sont élevés à \$110 millions en 1981, les exportations canadiennes représentant \$80,2 millions.

Les deux chefs de gouvernement ont aussi abordé la question des activités de certains groupes au Canada. Le Premier Ministre a rassuré les autorités yougoslaves en déclarant que son pays demeurerait déterminé à combattre le terrorisme. Cependant, M. Trudeau a insisté sur l'importance de la liberté d'expression au Canada. La loi ne permet pas d'intervenir quand il s'agit de réunions ou de rassemblements.

Lors d'un toast porté à l'occasion d'un déjeuner officiel, qui a suivi ces entretiens, Mme Planinc a déclaré "suivre avec intérêt les énormes efforts personnels de M. Trudeau en faveur de la paix, du développement et du désarmement" et elle s'est félicitée de la "similarité de vues" des deux pays sur ces questions.

Répondant à Mme Planinc, M. Trudeau a fait ressortir que le Canada et la Yougoslavie étaient de "grands partisans de la paix, ainsi que de la sécurité et de la stabilité économiques et politiques".

M. Trudeau s'est ensuite rendu à

Ohrid, en République de Macédoine.

Accueilli à sa descente d'avion par le chef du gouvernement de la République yougoslave de Macédoine, M. Drajoljub Stravev, le Premier Ministre s'est ensuite rendu en bateau, accompagné de son hôte, jusqu'au monastère de Saint-Naum, près de la frontière albanaise.

Dans l'après-midi, M. Trudeau a eu un entretien avec M. Stravev, au cours duquel les deux hommes se sont félicités du "développement positif des relations traditionnellement bonnes" entre le Canada et la Yougoslavie.

M. Trudeau et M. Stravev ont souligné l'intérêt du Canada et de la Macédoine d'intensifier leur coopération dans de nombreux domaines et ils ont fait ressortir les "possibilités réelles" d'un développement des relations entre l'Ontario et la Macédoine.

Le président de la présidence collégiale (chef d'État), M. Peter Stambolic, a reçu le premier ministre Trudeau avant le départ de celui-ci pour le Canada.

Le premier ministre Trudeau et Mme Planinc ont émis, à l'issue de la visite de M. Trudeau, un communiqué commun dans lequel ils réclament une fois de plus le retrait des troupes israéliennes du Liban et où ils expriment "leur profonde sympathie pour les nombreuses victimes innocentes" de l'invasion israélienne.

Sur le plan bilatéral, le communiqué souligne que la visite de M. Trudeau devrait se traduire par une intensification du dialogue politique et par une diversification de la coopération économique.

Secours en faveur du Nicaragua et du Honduras

Le Canada a remis des fonds à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge pour lui permettre de venir en aide aux victimes de la tempête tropicale *Aletta*, qui a ravagé le Nicaragua et le Honduras le 22 mai.

Les fonds (\$220 000) seront versés dans le cadre du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), en réponse à l'appel de \$3 millions lancé par la Ligue à la suite du désastre.

D'après la Ligue, qui travaille en étroite collaboration avec le Bureau du coordinateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes (UNDRO) et les gouvernements des deux pays, on a besoin d'abris, de lits de camp, de tentes, de couvertures et de médicaments.

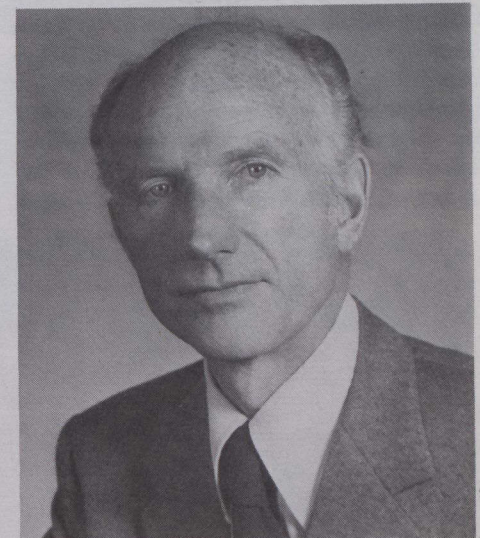
Le gouverneur général rencontre le roi Fahd d'Arabie saoudite

Le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, s'est rendu en Arabie saoudite, à la mi-juin, pour présenter les condoléances du Canada à la suite du décès du roi Khaled, et pour rendre hommage au nouveau chef du pays, le roi Fahd ibn Abdul Aziz Al-Saud.

Le ministre d'État chargé des Relations extérieures, M. Pierre De Bané, accompagnait le Gouverneur général.

À l'annonce du décès du roi Khaled, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a fait parvenir un message de condoléances au roi Fahd, au nom du gouvernement et des Canadiens, ainsi qu'en son nom personnel. Dans son message, M. Trudeau exprime l'espoir de rencontrer bientôt le roi Fahd, et de resserrer les excellentes relations qu'entretiennent les deux pays, en vue de poursuivre ensemble les objectifs communs de paix et de stabilité internationale des deux pays.

L'Ordre de Victoria à un Canadien



Studio von dulong

M. Edmond Joly de Lotbinière, directeur administratif du gouverneur général du Canada, a reçu la décoration de Membre de l'Ordre de Victoria.

L'Ordre est une décoration personnelle de la Reine en reconnaissance des services importants et personnels que M. de Lotbinière rend depuis longtemps à Sa Majesté.

Rappelons que de 1961 à 1966, alors que M. de Lotbinière occupait le poste de premier secrétaire au haut-commissariat du Canada, il était aussi gentilhomme huissier suppléant auprès de la Reine.

Le Canada participe à l'adoption d'une Convention sur le droit de la mer

Après quatorze ans de négociations entre plus de 150 États, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a adopté, le 30 avril dernier, une convention globale à caractère universel régissant l'ensemble des activités touchant les océans. Selon plusieurs observateurs, cette convention a une portée historique pour l'ensemble de la communauté internationale, pour les Nations Unies et pour l'application du droit dans la conduite des relations internationales. Elle répond à la nécessité de mettre fin à l'incertitude qui régnait quant aux règles juridiques applicables sur les océans. Cette incertitude résultait de facteurs nouveaux comme, par exemple, l'émergence au cours des années 60 de plusieurs États nouvellement indépendants qui jugeaient le droit de la mer traditionnel inadéquat, et l'avancement de la technologie qui allait permettre d'envisager des activités nouvelles, telles l'exploitation des ressources minérales des fonds marins, rendant nécessaire l'élaboration de règles juridiques régissant ces activités.

Négociations par consensus

La principale caractéristique de la Convention réside dans le fait qu'elle a été négociée par consensus. Le texte final est donc le résultat de nombreux compromis qui ont abouti à une convention généralement acceptable par la quasi-totalité des États. L'espoir que la Convention dans

son ensemble fasse l'objet d'un consensus fut toutefois déçu à la toute fin des négociations lorsque les États-Unis ont demandé que le texte soit mis aux voix et se sont prononcés contre le projet de Convention. Ce vote négatif s'explique par certains aspects des dispositions de la Convention portant sur le régime d'exploitation des fonds marins que le gouvernement américain juge inacceptables. Il est impossible en quelques lignes d'aborder tous les aspects de cette convention fort complexe. Aussi nous contenterons nous d'en souligner les principaux éléments.

L'aspect le plus novateur et le plus controversé de la Convention est, sans aucun doute, le régime juridique applicable à l'exploitation des fonds marins au-delà de la juridiction des États. Il s'agit d'un ensemble de règles entièrement nouvelles visant à donner un contenu concret au concept du "Patrimoine commun de l'humanité", applicable aux fonds marins suivant une résolution adoptée par les Nations Unies en 1970. Ces règles prévoient, entre autres, la mise sur pied d'une autorité internationale ayant pour fonctions principales la réglementation et la gestion de l'exploitation des ressources minérales des fonds marins, afin d'assurer un partage équitable de ces richesses en tenant compte, en particulier, des besoins des États en développement les moins avancés. Les négociations sur cette ques-

tion ont été longues et ardues. Au cours de la dernière session de négociations, en mars/avril 1982, la délégation canadienne n'a pas ménagé ses efforts en vue de rapprocher les positions respectives des États-Unis et du Groupe des 77. Jusqu'à la toute fin, un accord semblait possible sur la base d'une proposition de compromis élaborée par un groupe de petits États industrialisés dont faisait partie le Canada. Toutefois, les concessions faites par le Groupe 77 se sont avérées insuffisantes pour assurer l'appui des États-Unis à cette partie de la Convention.

Élargissement de la Convention

Loin de se limiter aux règles relatives à l'exploitation des fonds marins, la Convention sur le droit de la mer régira également les secteurs d'activités plus traditionnels. Elle réaffirme certains principes établis en droit coutumier et conventionnel, tels ceux de la liberté des mers et de la souveraineté de l'État côtier sur les ressources du plateau continental; elle en modifie d'autres comme, par exemple, la mer territoriale dont l'étendue est portée à 12 milles marins; elle introduit également des concepts nouveaux tel celui de la zone économique exclusive qui reconnaît à l'État côtier la juridiction exclusive en matière de pêche et de recherche scientifique marine jusqu'à une distance de 200 milles marins de son littoral.

Dans le domaine de la pollution, la Convention reconnaît à l'État côtier une compétence accrue en matière de réglementation en vue de prévenir la pollution jusqu'à une distance de 200 milles des côtes. Ce pouvoir de réglementation inclut le droit d'inspecter les navires sous certaines conditions et même d'arraisonner un navire qui aurait commis une infraction grave aux règles établies par l'État côtier conformément à la convention. Des dispositions particulières s'appliqueront dans le cas des zones partiellement ou entièrement couvertes de glace. Cette partie de la Convention revêt une importance particulière pour le Canada et pour plusieurs États côtiers éprouvés dans le passé par des incidents qui ont provoqué des déversements importants d'hydrocarbures le long de leur littoral.

Soulignons enfin que la Convention contient des dispositions novatrices très importantes relativement au règlement des différends qui pourraient surgir dans son application ou son interprétation. Les États parties à la convention se verront

(suite à la page 8)



Nations Unies — Yutaka Nagata

Assis à droite, M. Tommy T.B. Koh (Singapour), président de la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, écoute un argument invoqué par M. J. Alan Beesley (Canada) au cours de la conférence de presse qu'ils ont donnée au siège des Nations Unies.

Mise au point d'une récolteuse canadienne de cacahouettes

Le succès de l'implantation d'une industrie des cacahouettes dans le Sud de l'Ontario dépend de l'adaptation des méthodes de culture au climat canadien; à ce sujet, l'un des problèmes à résoudre a été le choix d'une récolteuse.

L'arachide est une plante exigeant une longue période de croissance et son fruit, appelé communément cacahouette, ne peut s'engranger qu'avec dix p. cent d'humidité.

Aux États-Unis, les producteurs laissent sécher leurs récoltes dans les champs avant de les engranger; cette méthode ne convient pas au Canada où la saison humide suit immédiatement la fin de la période de croissance.

Il faut donc faire la récolte tout de suite, ce qui pose un autre problème: l'enveloppe de la cacahouette étant très fragile quand elle est encore humide, la récolteuse peut facilement l'endommager.

La récolteuse canadienne

Des travaux menés à la station de recherche du ministère de l'Agriculture de Delhi (Ontario) par M. Peter White, en collaboration avec l'Université de Guelph (Ontario), ont permis de mettre au point un prototype de récolteuse adaptée aux besoins canadiens.

Par la suite, on a fabriqué une version



La récolteuse canadienne permet de récolter les cacahouettes quand elles sont encore humides, sans les endommager.

commerciale de cette récolteuse qui intéresse vivement plusieurs fabricants canadiens.

Conçue pour manipuler les gousses quand elles sont encore fragiles, la récolteuse canadienne ramasse les cacahouettes plus délicatement et avec plus de rapidité.

Une palette s'enfonce dans le sol, sous les racines de la plante, effrite la terre pendant qu'une courroie saisit la tige du plant; les racines et les gousses sont ainsi

séparées du reste de la plante et passent entre des batteurs qui enlèvent la terre adhérent aux gousses.

Une fois séparées du plant, les gousses tombent sur un convoyeur perforé qui les transporte sans délai vers un séchoir solaire ou conventionnel. Le processus de séchage s'effectue à basse température.

Le modèle canadien peut être tiré par un tracteur ou être automoteur et faire la récolte sur un ou sur deux sillons.

Contrôle des gaz d'échappement: coopération canado-américaine

Des chercheurs canadiens et américains collaborent au perfectionnement et à l'évaluation de techniques visant à réduire les gaz d'échappement toxiques émanant des moteurs diesel utilisés pour le matériel d'extraction minière.

Le ministre d'État aux Mines, Mme Judy Erola, a annoncé les détails de ce programme de recherche le 25 mai, à la suite de la signature d'un protocole d'entente par des représentants du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère du Travail de l'Ontario, et du United States Bureau of Mines (USBM).

En vertu de l'entente, un comité consultatif, composé de membres des trois organismes participants, recommandera la mise au point de dispositifs de contrôle, après le stade d'essai en laboratoire, ainsi que des méthodes d'essais sous terre. Il

vérifiera ensuite l'ensemble des résultats.

L'USBM mettra à la disposition des chercheurs un emplacement souterrain pour procéder aux essais, tandis que CANMET fournira le véhicule qui servira aux essais des dispositifs choisis de contrôle des émanations. Le ministère du Travail de l'Ontario parraine la construction d'un tunnel, d'une conception spéciale, dans lequel se feront les essais demandés par le comité consultatif.

Mme Erola a souligné l'importance de ce programme de recherche pour les mineurs canadiens, précisant que le Canada utilise 27 p. cent de tout le matériel à moteur diesel dont on se sert actuellement dans les mines souterraines. Les techniques mises au point par CANMET peuvent éliminer jusqu'à 70 p. cent des émanations nocives, a ajouté Mme Erola.

Les véhicules privés et commerciaux alimentés au carburant diesel pourront, éventuellement, profiter des recherches.

Exportations de gaz naturel

L'Office national de l'énergie a adopté une méthode plus souple pour déterminer les quantités de gaz naturel excédentaire au Canada, qui deviennent ainsi susceptibles d'exportation.

L'Office a décidé d'adopter une formule garantissant que les réserves établies sont suffisantes pour répondre aux besoins canadiens courants et aux exportations prévues pour les 25 prochaines années. Cette formule offre un degré plus réaliste de protection en se fondant sur les exportations réelles.

"Le Canada a la réputation d'être un fournisseur d'énergie très sûr. La nouvelle formule protégera donc les quantités de gaz qui peuvent être exportées en vertu de licences, tout en autorisant la vente, sur d'autres marchés, du gaz qui ne peut être vendu sur un marché particulier", a précisé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde.

Une équipe canadienne gagne le concours SAREX 82



L'équipe du 103^e Escadron de Gander (Terre-Neuve) a gagné la compétition SAREX 82. Sur la photo, on voit deux de ses membres, les caporaux-chefs R. Verret et P. Mercer, subissant l'épreuve médicale sous l'oeil d'un des juges, le sergent chef John Pighini (États-Unis).

Le concours canado-américain annuel de recherche et de sauvetage, SAREX, a eu lieu cette année du 4 au 11 juin à la base américaine Elmendorf (Alaska).

Cette compétition permet aux spécialistes de la recherche et du sauvetage des Forces canadiennes et américaines d'échanger des renseignements sur les nouveautés en matière d'équipement et de techniques dans leur domaine, et d'améliorer le savoir-faire des organisations de recherche et de sauvetage des deux pays.

La compétition comprend trois épreu-

ves: un saut en parachute d'une hauteur de 450 mètres en tentant d'atterrir le plus près possible d'une cible de 12 centimètres de diamètre; — une opération de recherche et de sauvetage simulée (chaque équipe, composée de l'équipage d'un avion et de trois spécialistes, doit ratisser une zone préalablement délimitée, localiser le lieu d'un écrasement simulé et y larguer des ballots de marchandises en chute libre et avec parachute); — un exercice médical pendant lequel des médecins évaluent l'aptitude des participants à traiter un figurant représentant un blessé.

Emplois d'été dans le système de justice pénale

Cette année, plus de 1 200 étudiants occupent un emploi d'été dans le système de justice pénale.

Parmi eux, 866 participent à des projets du système judiciaire portant, entre autres, sur la déjudiciarisation des jeunes, la communication police-jeunesse, la surveillance des résidences secondaires, la prévention des crimes, la lutte contre le vandalisme.

Environ 136, sont engagés en qualité de civils mais nommés agents de la paix en vertu de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Ils portent l'uniforme complet mais ils ne sont pas armés.

Les autres étudiants occupent des emplois axés "sur la carrière dans la fonction publique du Canada", et plus précisément au sein du ministère du Solliciteur général.

Le solliciteur général est l'équivalent du ministre de l'Intérieur d'autres pays. Il est responsable de la sécurité nationale, de la Gendarmerie royale, du service correctionnel et de la Commission des libérations conditionnelles.

L'examen du Programme d'emploi pour étudiants de l'an passé a révélé qu'un fort pourcentage d'étudiants ont adopté une attitude favorable à l'égard du système de justice pénale à la suite de leur expérience et que la perspective d'une carrière dans ce domaine intéresse la grande majorité d'entre eux.

Air Canada se dote d'un centre d'avionique numérique

Air Canada prévoit investir jusqu'à \$16,8 millions en matériel d'entretien et d'essai dans le but de mettre sur pied l'un des centres d'avionique numérique les plus perfectionnés de l'Amérique du Nord, à son centre technique de Montréal.

Le terme avionique est un acronyme, formé des mots aviation et électronique, qui désigne tous les systèmes et commandes électriques ou électroniques. Il s'applique aux instruments de la cabine de pilotage ainsi qu'à tous les principaux systèmes utilisés dans la navigation, les communications et les opérations aériennes en général.

Du coût total, près de \$9 millions seront consacrés à l'achat de nouveau matériel, à l'agrandissement des installations existantes et à la formation. Le solde est destiné à couvrir les dépenses d'exploitation des dix prochaines années, en fonction de l'évolution de la flotte d'Air Canada.

Le tour du monde en Cessna

Deux pilotes canadiens s'envoleront bientôt pour un périple autour du monde dans le but de battre le record mondial de vitesse en monomoteur et, par la même occasion, de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Le 1^{er} août, les deux pilotes s'installeront aux commandes d'un Cessna 210. Ils partiront de Montréal dans l'espoir d'y revenir en moins de sept jours, 13 h 13 mn 27 s, record établi en mai 1978 par un Américain, Robert Muchlestone.

Ce projet ambitieux est l'oeuvre d'un organisme humanitaire canadien à but non lucratif, Les ailes de la vie, qui s'est donné la mission d'améliorer la qualité de la vie par la recherche médicale.

Selon un des responsables du voyage, M. Jean-Marc Bélanger, l'avion sera modifié de façon à tripler son temps de vol de six à 18 heures.

Dans le but d'alléger l'avion au maximum, on enlèvera quatre des six sièges de l'appareil, ainsi que du matériel de recouvrement et des tapis. On installera des réservoirs supplémentaires à la place des sièges et un lit de fortune à l'arrière du fuselage.

Les organisateurs prévoient 18 escales, la plus longue étant San Francisco-Honolulu, soit une distance de 2 200 milles nautiques.

Photographie des Forces canadiennes

Prix de littérature de la jeunesse

Quatre auteurs (deux francophones et deux anglophones) ont reçu les Prix de littérature de jeunesse du Conseil des arts du Canada pour l'année 1981.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 15 mai à Toronto.

Les lauréats sont Suzanne Martel, de Montréal, pour le texte de *Nos amis robots* (éditions Héritage) et Joanne Ouellet, de Québec, pour les illustrations de la série *Les Papinachoïs* (Hurtubise HMH), Monica Hughes, d'Edmonton, pour le texte de *The Guardian of Isis*

Les Papinachoïs et la fête des bleuets



contes amérindiens

(Hamish Hamilton) et Heather Woodall, de Vancouver, pour les illustrations de *Ytek and the Arctic Orchid* (Douglas & McIntyre).

Le jury de langue française a décerné une mention honorable à l'écrivain Yves Thériault pour *Kuanuten* (éditions Paulines) et à l'illustrateur Daniel Sylvestre pour *Un jour d'été à Fleurdepeau* (La courte échelle); une autre mention honorable a été attribuée à l'auteur Claudette Boucher pour *Jamais plus les chevaux* (Fides) et à l'illustratrice Darcia Labrosse pour *Où est le chat?* (éditions Pierre Tisseyre).

Pour ce qui est des livres de langue anglaise, une mention honorable a été accordée à l'auteur Janet Lunn pour *The Root Cellar* (Lester & Orpen Dennys) et à l'illustrateur Kim La Fave pour *The Mare's Egg* (Camden House), tandis qu'une autre mention honorable a été attribuée aux auteurs de *One Proud Summer* (The Women's Press).

Gordon Lightfoot, chanteur canadien des grands espaces

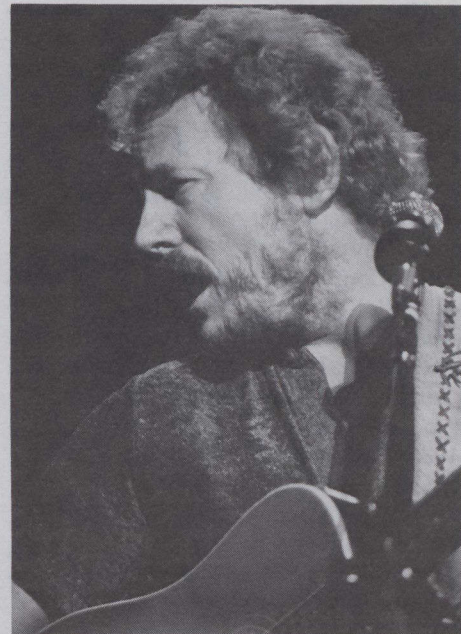
Gordon Lightfoot, chanteur des vastes étendues canadiennes, de l'agitation des villes et des tourments de l'amour non partagé connaît un succès grandissant au Canada comme à l'étranger.

Auteur-interprète, Gordon Lightfoot a enregistré 18 albums, dont le dernier sous le titre *Shadows*.

C'est toujours avec surprise que les spectateurs notent l'aisance avec laquelle il exprime les images les plus nuancées de ses chansons.

Car Gordon Lightfoot est aussi un conteur-né qui, s'appuyant sur un sens musical incomparable, tire un effet maximum des chansons qu'il interprète, qu'il s'agisse de chansons d'actualité, de ballades ou de chansons de marin.

Malgré les nombreux concerts qu'il donne chaque année au Canada et aux États-Unis (70 en moyenne), Gordon Lightfoot se rend chaque printemps en Europe pour une tournée.



Gordon Lightfoot

Des artistes canadiens offrent une sculpture au Conseil des arts du Canada



Michel Lafleur, Le Droit

Au cours d'un dîner organisé pour marquer le vingt-cinquième anniversaire du Conseil des arts du Canada, un groupe d'artistes canadiens a fait cadeau à l'organisme d'une oeuvre du sculpteur inuk Hulu Etidlooie. Sur la photo on reconnaît, dans l'ordre habituel, quatre personnalités qui ont pris part à la naissance du Conseil: M. Jules Bazin, membre du premier Conseil d'administration, le sénateur Maurice Lamontagne, qui joua un rôle important auprès du premier ministre d'alors, M. Louis Saint-Laurent, en vue de la création du Conseil, le père Georges-Henri Lévesque, vice-président du premier Conseil d'administration, et M. Eugène Bussière, premier directeur associé.

Nouvelles brèves

Une Canadienne, Mme Audrey McPhail, est devenue, récemment, la première femme élue au poste de président de l'association internationale, Hiawathaland Law Enforcement Officers Association. Mme McPhail est conseillère en immigration au bureau de Sault-Sainte-Marie (Ontario) du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a accordé près de \$151,5 millions en bourses et subventions de recherche à des professeurs d'université, à des étudiants diplômés et à des stagiaires postdoctoraux pour l'année 1982-1983, à la suite du concours annuel qui s'est déroulé au printemps.

Mme Pauline McGibbon, ex-lieutenant-gouverneur de l'Ontario, a été installée grand prier, chef de l'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem au Canada, lors des assises du chapitre général de l'Ordre, le 16 mai à Ottawa. A cette occasion, l'Ordre a accepté 52 postulants.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé que le gouvernement allouerait, au cours des quatre prochaines années, \$24 millions à une nouvelle initiative énergétique appelée "Programme de démonstration dans les communautés éloignées" (PDCE). L'objectif du programme est de réduire la consommation du pétrole fort coûteux utilisé pour produire de l'électricité et chauffer les résidences et immeubles des communautés des régions n'étant pas reliées aux réseaux de transport de l'électricité et du gaz naturel.

Alex Couture Inc., de Charny (Québec), société entièrement canadienne, a obtenu un contrat de l'Office national de commercialisation du ministère du Commerce de l'Algérie pour la fourniture de suif non comestible au gouvernement de l'Algérie. Le suif est un produit de base essentiel à la production du savon.

Les auteurs du livre *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec* ont reçu le Prix international 1981 pour l'avancement de la compréhension humaine. Ce prix est décerné chaque année par l'Organisation mondiale pour l'élimination de toute forme de racisme (EAFORD) dont le siège est à Londres.

Le ministre de la Santé de l'Ontario a annoncé qu'un avocat serait assigné à chaque hôpital psychiatrique de la province. Ces avocats joueront, en cas de conflit, un rôle de médiateur entre le per-



Le gouvernement du Canada offrira cette sculpture sur porcelaine au prince Charles et à la princesse Diana à l'occasion de la naissance de leur fils. Cette oeuvre, d'une artiste du Manitoba, Helen Granger Young s'intitule Sacajawea. Elle représente une jeune femme indienne guide portant son enfant pendant l'expédition Lewis et Clark de 1803.

sonnel hospitalier et les malades, et ils feront respecter les droits des personnes hospitalisées.

Plus de 30 centimètres de neige sont tombés sur le Sud-Ouest de la Saskatchewan le 28 mai.

Michael Bossy, 31 ans, ailier droit des Islanders de New York (vainqueurs de la coupe Stanley), a annoncé qu'il prenait sa retraite. Il avait reçu, à l'issue de la Coupe, le trophée Connie-Smythe remis au joueur le plus utile à son équipe. Michael Bossy est originaire de Laval (Québec).

Une équipe de physiologistes des plantes du département des sciences biologiques de l'Université de Montréal, de concert avec des agronomes du collège Macdonald, fait des recherches en vue de trouver le moyen de prolonger la conservation des légumes et des fruits en entrepôts industriels.

Un programme d'échanges d'enseignants est organisé entre le Québec et l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Il permet aux professeurs du Québec d'enseigner le français langue seconde dans l'une de ces provinces, ou d'enseigner toute autre matière, en fran-

çais, au Manitoba, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick. Le but du programme est de familiariser les enseignants avec les méthodes pédagogiques utilisées dans les autres provinces du Canada et de les aider à améliorer leur connaissance de l'anglais en travaillant dans un environnement où cette langue prédomine.

(Bulletin de l'Association canadienne d'éducation)

Le Canada... (suite de la page 4)

dans l'obligation de soumettre leurs différends à l'un des modes de règlement suivants, à savoir: la Cour internationale de justice, le Tribunal international sur le droit de la mer créé par la Convention ou un tribunal d'arbitrage. Dans le cas où des États impliqués dans un différend n'auraient pas effectué ce choix ou n'auraient pas choisi un même mode de règlement, la procédure d'arbitrage sera automatiquement appliquée. Ces dispositions instituant le règlement obligatoire des différends par des moyens pacifiques contribueront d'une façon très significative à éviter des conflits armés sur les océans.

Malgré l'absence de consensus concernant la régime d'exploitation des fonds marins, la Convention sur le droit de la mer constitue un étape nouvelle dans l'élaboration du droit international et un succès retentissant pour la diplomatie multilatérale. Conscients de la nécessité de se doter d'un instrument international de cette envergure afin de mettre un terme à la confusion qui régnait sur les océans et qui était à l'origine de nombreux conflits, les États ont accepté de faire les compromis nécessaires à sa conclusion. Ils en retireront tous d'importants bénéfices.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Canada 

ISSN 0384-2304